



Question relative à un avis de retention de permis

Par **Avelo**, le **06/06/2022** à **15:22**

Bonjours,

Je poste ce message à la suite d'une retention de permis qui m'est arrivé le 05/06.

On m'a donc remis un avis de retention du permis de conduire, que j'ai signé et où l'horaire notifié est 12h20.

Or sur ce même papier est notifié l'heure du résultat du prélèvement salivaire et celle ci est 12h35.

La retention du permis de conduire dépendant du résultat du test, comment se fait-il que l'heure de celle ci soit datée avant l'heure resultat du test.

Je me pose donc la question de savoir si il n'y aurait pas un vice de procédure.

Merci d'avoir lu et repondu si vous avez la reponse.

Par **Marck.ESP**, le **06/06/2022** à **15:35**

Bonjour

"Erreur de plume" qui n'a que peu d'importance dans le cas d'un dépistage stup.